



L'info de Chapelle-Royale

Journal municipal n° 6 - Juin 2010



*Noces de Palissandre
des époux Chaudun en
direct sur TF1 le 12 avril
au journal de 13 h.*

Sommaire

Chapelle-Royale change

p. 2 : Ouverture début
juillet de l'espace
multiservices

p. 3 : P.L.U. : l'avenir des
hameaux se dessine.

Chapelle-Royale s'équipe

p. 4 : Début de l'opération
Cœur de village

p. 5 : Travaux réalisés ou
en cours

Chapelle-Royale vit

p. 6 : Ouverture de la
bibliothèque

Maisons fleuries :
ouverture des inscriptions
Le Maire, vice-président
de la Communauté de
Communes

Chapelle-Royale bouge

p. 7 : Du changement
dans les associations

p. 8 : Retour en image sur
les animations

Chères Capellariennes, chers Capellariens,

Pour ce premier numéro de l'année de notre journal, je tiens à effectuer quelques remerciements et rappeler **nos réalisations et projets**.

Je salue l'ensemble du conseil municipal de Chapelle-Royale, les employés communaux qui œuvrent pour notre commune, la Communauté de Communes, les partenaires institutionnels, en particulier le Conseil Général et le Conseil Régional, pour l'aide qu'ils nous apportent dans nos projets et nos investissements, le sous-préfet de Nogent-le-Rotrou et son équipe pour leur disponibilité et leur efficacité à aider notre village, notre député Laure de La Raudière qui défend nos projets.

Je remercie la Gendarmerie souvent présente sur notre territoire afin de prévenir la petite délinquance et d'assurer notre sécurité, nos sapeurs-pompiers bénévoles toujours disponibles pour venir à notre aide.

Je remercie aussi les **présidents et membres des associations locales**, les bénévoles qui se dévouent sans compter pour animer et promouvoir notre village. D'ici la fin de l'année 2010, tout notre village devrait **disposer de l'internet à haut débit**, il n'y aura alors plus de zone blanche. Cette réalisation est financée par la Communauté de Communes.

Eh oui ! Nous devons nous armer de patience, pour voir l'aboutissement des projets, mais nous parviendrons à **réaliser l'ensemble de notre programme d'ici 2014 !**

J'invite chacun et chacune d'entre vous qui avez une interrogation à venir nous rencontrer, échanger, discuter. **Ensemble bâtissons un Chapelle-Royale nouveau, fraternel et uni !**

Très sincèrement

Le Maire,

Blanchy

Espace multiservices : ouverture début juillet

L'ouverture de l'espace multiservices, qui accueillera l'agence postale et une épicerie, est prévue début juillet. En attendant, les locaux qui n'avaient pas été remis à neuf depuis plus de 30 ans, sont entièrement rénovés. Les travaux ont débuté le 1^{er} mars.



L'espace multiservices est en totale réfection

L'ancienne agence postale et le logement repris par la municipalité ne feront plus qu'un pour vous offrir un espace de 30 m². « Nous doublons ainsi la surface », explique Joël Teinturier, adjoint en charge des travaux. « Les murs sont entièrement repeints, du parquet posé au sol, la plomberie, le chauffage et les huisseries refaits ». Une rampe d'accès handicapés sera installée sur la rue, ce qui permettra aussi de réduire la vitesse qui sera limitée à 30 km heure devant l'espace multiservices. « Notre volonté est à long terme de réduire la vitesse dans le village pour apporter plus de sécurité aux habitants » déclare le Maire.

Un service de proximité convivial

Thomas Blonsky, maire, rappelle qu'en créant dans cet espace une agence postale et une épicerie, la municipalité apporte un service de proximité et un lieu de vie au village. Josiane Guéret, employée communale, actuellement en poste à l'agence postale servira aussi les clients de l'épicerie. « Nous envisageons de créer un deuxième poste pour nous permettre d'augmenter l'amplitude d'ouverture », explique Thomas Blonsky.

Côté épicerie, vous trouverez un dépôt de pain et toutes sortes de produits d'une petite supérette : produits frais, conserves, légumes, pâtes, riz.... L'épicerie sera approvisionnée par le boulanger de Courtalain et l'épicier d'Unverre.

Rappelons que durant les travaux, l'agence postale est transférée à la mairie aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 11h30.



Réunion de chantier sur les travaux de l'espace multiservices qui avancent à grands pas.

Deux salles municipales baptisées

La municipalité va donner un nom à chacune des deux salles attenantes à la mairie, anciennes salles de classe. L'une abrite la nouvelle bibliothèque intercommunale, l'autre va devenir une salle d'expositions et de réunions pour les associations et la municipalité. Deux noms seront prochainement proposés au conseil municipal et une signalétique ensuite envisagée pour officialiser ce baptême.

P.L.U. : l'avenir des hameaux se dessine

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) se poursuit. Rappelons qu'en décidant de doter la commune d'un tel document, le Conseil municipal veut maîtriser la construction, créer des réserves foncières, maintenir l'activité agricole et préserver les caractéristiques de la commune (haies, chemins, petit patrimoine,...).

Le P.L.U. distinguera quatre zones sur la commune.

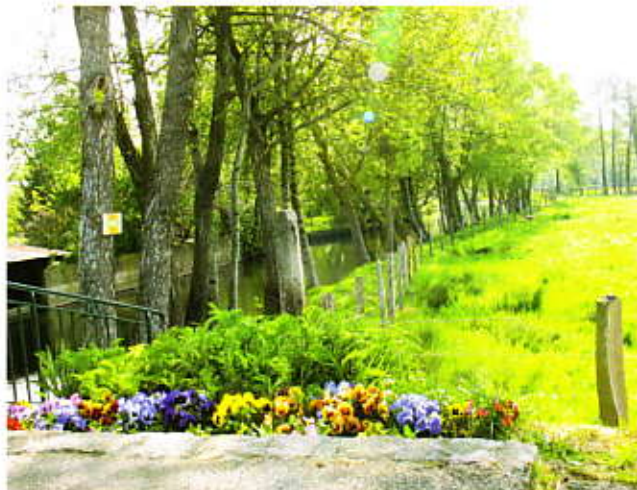
La zone urbaine, "zone U", qui englobera le bâti existant ainsi que tous les secteurs où les réseaux ont une capacité suffisante pour desservir les constructions. Dans cette zone, les terrains seront urbanisables sous condition d'une autorisation de construire ou de lotir. La commune sera tenue de les desservir en eau, électricité et assainissement le cas échéant, en limite du domaine public.

La zone à urbaniser, "zone AU", qui englobera les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation et qui ne sont pas suffisamment équipés (pas de voie, de réseau d'eau...) pour que les constructions s'y implantent.

La zone agricole, "zone A", qui englobera les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Dans cette zone, seules seront autorisées les constructions liées à l'activité agricole (bâtiment d'exploitation, logement du chef d'exploitation...) et les équipements publics.



Le P.L.U. vous sera présenté lors d'une réunion publique quand le projet sera finalisé.



En créant un P.L.U., la municipalité veut préserver les caractéristiques de la commune (haies, chemins...)

La zone naturelle, "zone N", qui comprendra les secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels. Ce sera une zone de constructibilité limitée, dont les conditions seront définies par le règlement. Compte tenu de la dispersion du bâti dans les hameaux, une sous-zone « NH » sera créée pour délimiter l'habitat isolé. Seules y seront autorisées la création de logement par transformation de l'habitat existant, les annexes et extensions mineures des constructions existantes.

Le 26 janvier dernier la commission urbanisme s'est donc réunie, en présence des exploitants agricoles de la commune, de M^{me} Guitel, urbaniste en charge de l'élaboration du PLU et d'une représentante de la Chambre d'agriculture, M^{me} Riou. Il s'agissait d'identifier l'usage du bâti dans les hameaux afin de le classer en zone A ou en zone NH. Chaque exploitation de la commune a ainsi été examinée et un premier classement a été établi. Les agriculteurs peuvent solliciter M^{me} Riou par téléphone pour avoir des précisions.

Lorsque le projet de P.L.U. sera finalisé, il sera présenté à la population lors d'une réunion publique. Ensuite, une enquête publique permettra à chacun de s'exprimer sur le dossier.

Début de l'opération Cœur de village

Dans le cadre de notre projet d'aménagement de la traversée et des entrées de bourg qui s'inscrit dans l'opération Cœur de village, plusieurs travaux ont été commencés. En voici le détail.

Enfouissement des réseaux

Vous n'avez pu que le constater, un feu de chantier est apparu à Chapelle-Royale, marquant le début de l'opération Cœur de village. Dans les rues de Bel air, Jean-Moulin et du Stade, 21 poteaux électriques d'un autre temps vont être déposés et le réseau totalement enfoui. Le coût des travaux est estimé à 300.000 euros, subventionné à 60 % par le Syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir (S.D.E. 28).

La municipalité va profiter de ces travaux pour sonoriser les rues principales et permettre ainsi d'animer le village avec de la musique les jours de manifestation grâce à 11 hauts parleurs. Les travaux seront financés à l'aide d'un emprunt.



La place du village devrait être davantage paysagée

Fleurissement de la place : expérimentation objectif 2011

Les architectes-paysagistes qui ont travaillé sur la modernisation de notre village ont imaginé à l'horizon 2011 une nouvelle place de la mairie. Le monument aux morts pourrait être déplacé et la place agrandie, ce qui augmenterait la sécurité des villageois et automobilistes.

Dans une démarche d'embellissement, la place serait plus paysagée. Dans cette perspective de fleurissement, une expérimentation est en cours devant la mairie. Vous pouvez voir actuellement des parterres composés principalement de plantes vivaces, plus pérennes, permettant un entretien à moindre coût et une action en faveur du développement durable (limitation des déplacements, des arrosages...).

Acquisition de deux logements

Toujours dans le cadre de l'opération Cœur de village, la municipalité vient d'acquérir deux maisons de la rue Jean-Moulin qui seront entièrement réhabilitées pour devenir des logements à loyer modéré. Cette opération donne droit à Chapelle-Royale à des subventions régionales pour rénover le reste de la commune. Les travaux devraient commencer début 2011. Cette acquisition est aussi un enrichissement du patrimoine communal.

Abri voyageurs en construction

Afin de permettre les travaux de construction du nouvel abri voyageurs, l'actuel abri a été déplacé de quelques mètres. Le terrassement a été réalisé par Georges Guéret, artisan de Chapelle-Royale, et la dalle a été coulée.

La structure en bois sera ensuite montée pour permettre la pose des briques rouges flammées, principe retenu par la municipalité en clin d'œil à l'ancienne briqueterie du village. Plus grand, cet abri voyageurs viendra aussi embellir la future place principale du village, aujourd'hui place de l'ancienne gare.



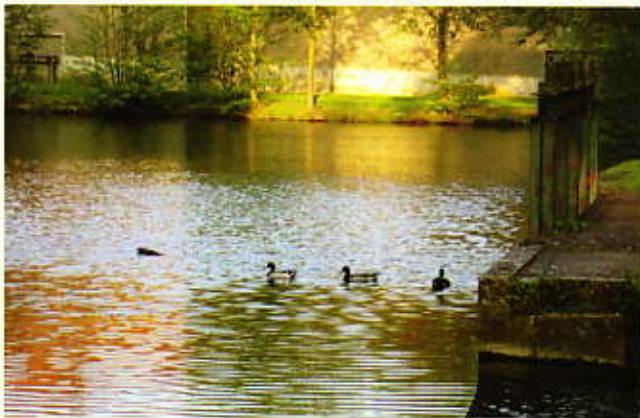
La structure en briques rouges de l'abri voyageurs rappelle celui de l'ancienne gare

Une nouvelle passerelle pour le plan d'eau

Vos promenades dominicales vous conduisent certainement à emprunter la passerelle qui va de la rue principale au plan d'eau et traverse l'Yerre. Depuis quelques semaines, une nouvelle passerelle aux normes est venue remplacer l'ancienne, totalement vétuste. Les travaux ont été conduits par le syndicat Vallée Rivière. Deux jambes de force du vannage ont été aussi remplacées par mesure de sécurité. « *La gestion du vannage est importante dans notre commune. A chaque prévision de grosse pluie, un employé communal est de permanence pour ouvrir les vannes afin d'éviter les inondations* », rappelle Joël Teinturier, adjoint aux travaux.



Pour passer dorénavant d'une rive à l'autre, vous emprunterez une passerelle neuve.



Le débit de la station d'épuration va être contrôlé afin d'éviter toute pollution de la rivière

Travaux d'entretien de la station d'épuration

La municipalité se voit dans l'obligation d'installer un débitmètre automatique en sortie de la station d'épuration. Ce débitmètre est un moyen de contrôle afin d'éviter la pollution de la rivière. Il est de toute façon interdit sous peine d'amende de raccorder les eaux pluviales à un réseau séparatif et ce débitmètre va permettre de le contrôler. Il permettra aussi de contrôler le débit : un habitant représente aujourd'hui 150 l/jour, si ce taux augmentait, la station d'épuration ne serait plus aux normes.

Sécurisation de la ressource en eau

Depuis 2007, les communes sont dans l'obligation de créer un périmètre de protection de la zone de captage pour l'alimentation en eau potable. Chapelle-Royale se penche sur l'étude de ces travaux qui devraient prendre six mois et débuter en fin d'année. Les zones de captage ont pour objet de protéger la nappe phréatique en contrôlant l'ensemble des polluants et d'être capable d'anticiper une pollution.



Trois niveaux de protection sont déterminés : **le périmètre de protection immédiate**, de surface réduite, dans lequel toute activité à risque est interdite ; **le périmètre de protection rapprochée**, zone intermédiaire qui accepte des activités sans risque pour la ressource et le captage, ou des activités diminuant le risque de pollution et **le périmètre de protection éloignée**, dans lequel une gestion de tous les risques liés aux activités humaines est envisageable.

La municipalité doit aussi sécuriser le château d'eau en y installant une alarme contre les intrusions.

De plus, des travaux d'étanchéité du forage du château d'eau sont en cours. Le montant de ces travaux s'élève à plus de 80.000 euros dont 65.000 euros à la charge de la collectivité.

La municipalité rappelle que le prix de l'eau de la commune est très bas, puisque fixé à 0,48 euros du m³, il est d'ailleurs jugé très faible par l'Agence régionale de l'eau. Une augmentation devra être envisagée.

Une carte de bibliothèque gratuite pour tous les habitants

Nous l'avions annoncé dans notre dernier journal, une bibliothèque intercommunale a ouvert ses portes le 22 mai à Chapelle-Royale, grâce au dévouement de deux bénévoles, Maryse Teinturier et Denise Néron. La salle de lecture est dorénavant prête et les livres pour enfants et adultes en rayons. Pour permettre à chacun de découvrir cette nouvelle structure, la municipalité offre à chaque habitant une carte d'adhérent pour la première année.

Cette carte informatisée au coût de 5 euros vous permettra de vous rendre aussi dans toutes les bibliothèques des communes de la communauté de communes. Une belle initiative qui vous permettra peut être de renouer avec votre passe-temps favori.

La bibliothèque est ouverte les mercredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 10h à 12h. Tél. 02 37 52 80 18.



Maisons fleuries : inscrivez-vous

Comme tous les ans, la municipalité organise le concours des maisons fleuries qui récompense les plus beaux jardins, parterres de fleurs, balcons, chemins. Nous vous invitons à vous inscrire en mairie. Le jury passera début juillet 2010.

Les jeunes diplômés seront récompensés

Vous devez passer cette année votre brevet des collèges, un CAP, BEP ou baccalauréat. La municipalité souhaite comme l'année précédente récompenser tous ses jeunes diplômés. Ainsi, dès que vous avez le diplôme en poche, faites vous connaître en mairie. Les récompenses seront remises le 14 juillet, jour de fête nationale mais surtout jour de fête du village. En attendant, nous vous souhaitons bonne chance et bon courage pour les révisions.

Intempéries : les employés communaux veillent

L'année 2010 restera gravée dans les mémoires en ce qui concerne les intempéries. Après la neige nous avons connu une tempête.

A ce sujet, nous vous rappelons que les routes départementales ne sont pas de la compétence de la commune mais du Conseil Général. Celui-ci décide de la priorité des routes à déneiger. De notre côté, les employés communaux mais aussi les élus ont participé activement au déblaiement de Chapelle-Royale et se sont assurés de la sécurité des habitants. Notamment pour la tempête, pour laquelle suite à l'alerte météo, nous avons pris soin de ranger les panneaux et déblayer rapidement les routes. Le printemps est là, espérons que ces intempéries des derniers mois ne seront plus que mauvais souvenirs.

Le Maire devient vice-président de la Communauté de Communes

Thomas Blonsky, a été élu 3^e vice-président de la Communauté de Communes du Perche-Gouët en charge des travaux, depuis décembre 2009. Son rôle est d'élaborer un plan de rénovation des bâtiments transférés à la Communauté de Communes et la construction de nouveaux bâtiments (école d'Unverre, futur accueil de loisirs de Brou, par exemple). Il assure cette mission en collaboration avec Brigitte Pistre, vice-présidente en charge du développement durable.

Au total 22 bâtiments ont été transférés notamment des écoles, offices tourisme, bibliothèques : « *Ma première mission fut d'organiser une équipe et de définir les priorités des travaux des bâtiments transférés. La Communauté de Communes m'a certes beaucoup accaparé depuis décembre pour mettre en place cette organisation, mais j'ai continué à suivre avec attention les dossiers en cours dans notre commune* » précise le maire.

Du changement dans les associations

Atelier de loisirs créatif : une nouvelle activité à Chapelle-Royale



Une nouvelle activité est proposée aux habitants de la commune depuis le début de l'année.

Animés par Caroline Duchesne, les ateliers de loisirs créatifs ont lieu le mercredi de 14h à 16 h tous les 15 jours dans la salle attenante à la mairie et proposent l'initiation à la carterie 3D (broderie, mosaïques, tampons...), la peinture sur support (toile, pot de fleurs, boîte en carton, boîte ou tableau en bois, verre, fer...) en passant par différentes techniques : effet froissé, craquelage, peinture magnétique, peinture craie, effet dimensionnel, bijoux (fabrication de perles à base de fils métal, perle en pâte pardo...).

La capacité d'accueil est de 10 personnes et il reste des places. Vous avez le choix de vous inscrire librement en fonction du thème de l'atelier.

L'activité est gratuite et seul le matériel utilisé est à votre charge.

Caroline Duchesne, animatrice de ces ateliers se passionne pour les loisirs créatifs depuis 3 ans : « Pour

diversifier mes ateliers, je me rends régulièrement en formation et partage ensuite mes connaissances. Les personnes qui désirent franchir la porte de nos ateliers seront les bienvenues ».

Renseignements et inscriptions au 06 03 66 35 28 ou 02 37 96 71 21.



Ouverture de la Mairie

Horaires d'ouverture au public de la mairie : lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le maire vous reçoit sur rendez-vous le samedi matin.

Tél: 02 37 49 20 13

Fax: 02 37 49 29 75

Mail : mairiechapelleroyale@wanadoo.fr

Thomas Blonsky, Maire : 06 89 93 15 22

mairedeschapelleroyale@orange.fr

Joël Teinturier, 1^{er} adjoint : 06 89 79 44 29

Céline Fontaine, 2^e adjoint : 06 13 77 66 19

André Vannier, 3^e adjoint : 02 37 49 24 47

Simone Aveline, nouvelle présidente du club du 3^e âge



Suite à la démission de M. Hédan, Simone Aveline a repris la présidence du club du 3^{ème} âge depuis le 24 mars. Elle entend poursuivre les activités du club, jeux de carte et jeux de société le mercredi après-midi et mettre en place une activité de travaux manuels pour les personnes

moins intéressées par les jeux. Le banquet annuel aura bien lieu cette année mais la date est à reconfirmer.

N'hésitez pas à prendre contact au 02 37 49 20 13

Expression libre 28 : une nouvelle association

Chapelle-Royale compte depuis le début de l'année une nouvelle association. Tournée vers la culture, Expression Libre 28, présidée par Caroline Sureau, propose une découverte de la poésie, la danse, la musique et la photographie par l'intermédiaire d'expositions et concert. La première manifestation a eu lieu le vendredi 26 mars dernier avec une soirée spéciale « *La poésie et la chanson du terroir* » avec un hommage à Jean Ferrat. L'association compte aujourd'hui cinq membres, tous artistes, passionnés de poésie, photographie, musique et danses. Caroline Sureau, présidente vient de publier une revue de poésies intitulée « *Ma plume et ses secrets* », Alex Pillet, trésorier a aussi participé à la publication de revues de poésies dont « *l'Union des mots et des images* ».

L'association est ouverte à tous, passionnés ou ayant soif de découverte.

Renseignements au 06 20 50 78 23.

Chapelle-Royale bientôt en ligne

Le site internet de notre village est en construction et sera bientôt accessible en tapant www.chapelle-royale.fr. Vous y retrouverez des informations sur la vie quotidienne à Chapelle-Royale, des infos pratiques mais aussi les comptes rendus de conseils municipaux et le journal d'information en ligne.

Retour en images sur les dernières manifestations

Succès pour le premier Téléthon

Pour la première fois, la municipalité a participé au Téléthon avec un stand officiel sur le marché de Noël. Des livres et petits jeux ont été offerts par les habitants pour récolter des fonds. 150 ballons, lâchés par les enfants, se sont envolés vers divers horizons. Le ballon le plus voyageur est arrivé dans le jardin d'un habitant de la commune de Grassellenbach (Commune d'Allemagne de 3000 habitants, situé à 100 km de Francfort). Le maire de cette petite ville parle le français et a pris contact avec notre mairie. La municipalité est donc à la recherche de la personne qui a écrit le petit mot « Espérance ». Si vous en êtes l'expéditeur n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Une autre carte « Générosité » est arrivée à Rombas (57120) le 14 décembre 2009.



La somme de 115 euros a été collectée au profit du Téléthon 2009.

Agenda

Juin :

Samedi 12 – Cyclisme : étape contre la montre du Tour d'Eure-et-Loir à partir de 14h30

Fête de la musique

Vendredi 18 – Animations de la Clique à 20h. – Concert de jazz à l'église à 21h.

Samedi 19 – Football et Pétanque au stade l'après-midi – Feu de la Saint-Jean organisé par le comité des fêtes

Dimanche 20 – 1^{er} Concours de pêche organisé par les « Carpes Dorées », la Municipalité et le Comité des Fêtes au plan d'eau

Juillet

Dimanche 4 – Brocante Vide-Greniers organisés par l'Amicale des Anciens Elèves – Salle des fêtes

Mardi 13 – Retraite aux flambeaux – RV 22h face à la mairie distribution de lampions – Défilé de « La Clique » et des pompiers de Chapelle-Royale – Feu d'artifice suivi d'un bal traditionnel animé par un DJ – salle des fêtes



Noces de Palissandre en direct sur TF1.

Alphonse et Marie-Hélène Chaudun se sont redits oui samedi 10 avril en mairie pour leurs noces de Palissandre (65 ans de mariage). Céline Fontaine, deuxième adjointe au maire a retracé leur vie et relu l'acte de leur mariage avant de leur offrir une orchidée et le diplôme des noces de Palissandre de la part de la municipalité.

Toute leur famille était réunie autour d'eux ainsi que l'équipe de TF1 qui préparait un reportage pour le journal de 13 h diffusé le lundi 12 avril dernier. Des noces dont Alphonse et Marie-Hélène se souviendront encore longtemps.



Le banquet de printemps, offert par le CCAS (centre communal d'actions sociales) aux personnes âgées de 70 ans et plus, a eu lieu dimanche 25 avril dernier. 43 convives se sont régalés avec le déjeuner préparé par Monsieur Bessé, traiteur.

Journal d'information de la commune de Chapelle-Royale

Directeur de publication : Thomas Blonsky

Rédaction-conception : AnneBcommunication

Mise en page, impression : Echo de Brou - Tél. 02.37.47.00.52

Dépôt légal n° 567 - Juin 2010

Ne pas jeter sur la voie publique - www.chapelle-royale.fr